

Démarche de relabellisation UNICEF 2022 « Commune amie des enfants »

Plan d'action III

Introduction

La démarche de relabellisation « Commune amie des enfants », entreprise par la Ville de Lausanne, vise à soutenir l'application de la Convention des droits de l'enfant et à améliorer l'environnement immédiat des enfants et des jeunes, soit les 0-18 ans.

Première grande ville suisse et première commune romande à recevoir cette distinction, la Commune de Lausanne fait le choix de poursuivre une 2^e fois sur cette lancée et de demander une relabellisation pour la période 2022-2026.

Celle-ci va s'appuyer sur le rapport effectué par une experte indépendante et sur le plan d'action III qui engagera la commune dans son ensemble pendant les quatre années à venir. Fort de deux expériences de labellisation, ce plan propose des objectifs réalistes et stimulants et indique des mesures concrètes. Il fait également en sorte que le « réflexe enfant/jeune » se développe toujours plus largement possible.

Bon nombre des principales actions (le Conseil des jeunes, les Conseils des Enfants, Pousses Urbaines) qui permettent aux enfants et aux jeunes d'être pleinement associés comme partenaires ont été initiées avant 2012 et se seraient poursuivies sans le label. Nous tenons néanmoins à souligner que l'obtention de celui-ci aura permis quelques avancées intéressantes : grâce notamment à des contributions de jeunes citoyennes et citoyens et à l'implication des non-professionnel-le-s de l'enfance. Cette dynamique mérite donc d'être maintenue et renforcée.

Propositions

La Commune de Lausanne se propose d'envisager ce nouveau plan d'action en deux axes :

I. Ancrer des pratiques

Groupe de référence*

Un des éléments centraux de la 1^{re} labellisation en 2012 a été la mise sur pied d'un « groupe de référence transversal ». La complémentarité des compétences, des expériences, des priorités et des préoccupations de chaque membre de ce groupe permet depuis 10 ans :

- d'avoir une meilleure vision d'ensemble ;
- d'aborder globalement la politique mise en place à Lausanne vis-à-vis de la jeune population ;
- de renforcer les collaborations existantes et d'en susciter de nouvelles.

De plus, l'existence de ce groupe continue de répondre à la nécessité d'engager la commune dans son ensemble pour répondre à l'intention de ce label.



**Constitué d'une quinzaine de membres, dont plusieurs sont là depuis sa création (2012). Il s'agit de spécialistes de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de l'aménagement du territoire et de secteurs « généralistes » (culture, service social, etc.). Actuellement les membres sont issu·es de 6 directions et de 11 services. Le groupe se réunit quatre fois dans l'année avec notamment pour objectif de mieux faire entendre la voix des enfants et des jeunes dans tous les services, dans tout projet mais également d'établir des liens, des passerelles entre différentes entités.*

Pousses Urbaines

Démarrée en 2007, cette aventure a permis de travailler avec des centaines d'enfants. Pousses Urbaines a abordé des thématiques très diverses, telles le jeu des enfants en zone urbaine, la réalisation du nouvel hôpital de l'enfance ou l'accessibilité des lieux de culture.

La prochaine édition (14^e) devrait connaître un plus grand rayonnement car elle va s'inscrire dans une collaboration avec Lausanne Jardins 24 dont le thème sera « Entre l'eau et nous ».

Interact – Préaux en tous genres

« Préaux en tous genres » est un projet conjointement porté et supervisé par la déléguée à l'enfance de la Ville de Lausanne, Florence Godoy, et Cléolia Sabot, assistante diplômée en sciences sociales à l'Université de Lausanne.

Il vise à observer, documenter et analyser les activités et les interactions dans les préaux lausannois, sous le prisme du genre. Le projet a pour finalité de promouvoir la participation, la reconnaissance et la valorisation des besoins et des réalités des enfants dans l'espace public. Une rencontre aura lieu cette fin d'année. Elle devrait permettre des synergies entre les travaux de recherche menés par cinq étudiant·e·s et les principales personnes concernées par la préoccupation des préaux au sein de l'administration. En 2023, des retombées devraient avoir lieu tant au niveau communal que cantonal et régional.

II. Initier de nouvelles actions

Guide de la participation / Pour vous accompagner dans des démarches participatives

Ce document verra le jour à la fin de l'année 2022 et sera donc diffusé à l'interne de la Ville et plus largement début 2023.

Pour Muriel Sanchez Solorzano, coordinatrice participation, ce guide offre un soutien pratique aux personnes et services publics souhaitant intégrer la société civile, de manière claire et transparente, dans leurs projets et politiques publiques.

Pour Florence Godoy, déléguée à l'enfance, il est l'occasion de rappeler l'existence des enfants et des jeunes, tout en invitant à prendre davantage en compte leurs réalités et à écouter leurs points de vue au même titre que les adultes ou tout autre public.



Projet « Hissez Haut »

« Hissez haut ! » est un projet participatif qui fera appel à la liberté d'expression et à la créativité des enfants. Elles et ils seront invités à imaginer et à réaliser des drapeaux qui flotteront sur la place de la Navigation à Ouchy (Lausanne).

Pensé sur quatre ans, ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une première démarche initiée et portée jusqu'alors par les responsables des places de jeux de 1995 à 2021.

Afin que ce projet connaisse un second souffle, il a été envisagé en étroite collaboration avec les APEMS de la Ville et avec un portage transversal.

Il va bénéficier d'un soutien du Fonds communal pour le développement durable qui permettra son lancement imminent.

Programme de législature 2021–2026 de la Municipalité

Il est à noter que certains points relatifs à la politique de l'enfance et de la jeunesse figurent déjà dans le programme de législature en cours.

La Municipalité pose les lignes directrices qui permettront à toute l'administration d'œuvrer chaque jour, au travers de petits ou de grands projets, en faveur de la population lausannoise.

Nous mentionnons ci-dessous les éléments qui vont dans le sens du plan d'action.

Chapitre 4 : Des espaces publics transformés & agréables

Aménager l'espace public pour celles et ceux qui y vivent plutôt que pour celles et ceux qui le traversent. Valoriser les cœurs de quartier en prenant en compte les besoins de toutes et tous, en particulier des femmes, en renforçant leur présence dans l'espace public, mais aussi des enfants, des aînées et des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Chapitre 7 : Une vie culturelle passionnante

S'engager pour la diversité et la participation culturelle. Déployer une politique cohérente et volontariste pour un accès de toutes et tous à la culture et y affecter des moyens spécifiques.

Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture et de participation culturelle, la Ville de Lausanne développe entre autres des actions visant à encourager et accompagner la mise en place de dispositifs incitatifs à destination des jeunes et des enfants. Elle promeut et valorise également les prestations proposées par les institutions culturelles favorisant l'inclusion de tous les publics.

Extrait du document « Politique d'accès à la culture et de participation culturelle ».



Chapitre 9 : Un accueil adapté à tous les modèles familiaux

Des préaux scolaires au contact des quartiers

Repenser l'aménagement des préaux scolaires en fonction des besoins des élèves en collaboration avec le quartier et les autres usagères et usagers, notamment dans une perspective non genrée. Végétaliser les préaux, pour lutter contre les îlots de chaleur.

Une politique pour le chemin de l'école

Encourager élèves et parents à la mobilité douce et active (Pédibus, vélo, transports publics). Proposer des itinéraires ludiques et « nature » pour aller à l'école et rendre ses abords plus sûrs.

Une place pour chaque enfant, un accueil adapté à chaque âge

Créer 1200 places d'accueil de jour et renforcer l'accueil vacances pour répondre aux besoins de conciliation des parents d'enfants de 4 mois à 12 ans. Développer l'offre de socialisation au sein des Centres de vie infantile, halte-jeux, APEMS et accueillants et accueillantes en milieu familial. Garantir un dispositif de qualité, adapté aux besoins de l'enfant et au moment de la prise en charge.

Facilitation de la transition école-métier et soutien à la formation professionnelle

Soutenir les jeunes dans leur transition école-métier afin de les sensibiliser à la voie de l'apprentissage et de diminuer la période de transition. Soutenir les entreprises formatrices. Confier une cuisine de restauration collective à une équipe d'apprenties et apprentis.

Des contrôles dentaires et un meilleur accès aux soins pour les enfants

Remplacer les dépistages dentaires scolaires par des contrôles dentaires au fauteuil pour les élèves de 1^e et 3^e primaires et renforcer l'accès aux soins pour les familles à bas revenus.

Psychologie scolaire : diversifier les interventions et diminuer le délai d'attente

Diversifier les prises en charge de psychologie, psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire (prévention, mesures indirectes, thérapies brèves) pour offrir une réponse plus rapide aux demandes des enfants et de leur famille.

Pour que les enfants et les jeunes participent à la vie de la cité

Améliorer la participation des jeunes, par exemple grâce à l'ouverture d'un lieu fédérateur pour les associations. Créer de nouveaux locaux de répétition pour les jeunes à Lausanne en remplacement de la Borde 49 bis.

Une jeunesse en plein air

Offrir à tous les enfants d'âge scolaire ou préscolaire des activités conjuguant le contact avec la nature, la sensibilisation à l'environnement et une « pédagogie du dehors » (outdoor education). Ouvrir une 4^e école à la montagne.



En conclusion, pour Lausanne un des axes importants de cette labellisation reste l'amélioration de la participation. Comme l'attestent les différents exemples qui figurent en annexe.

Il est en effet essentiel que les enfants puissent toujours davantage être considérés comme des membres à part entière de la société et que leurs points de vue soient ainsi pris en compte.

Cette labellisation est un levier pour atteindre cet objectif. Elle permettra également de porter une attention particulière à la question de l'accessibilité et toutes ses déclinaisons.

Nous tenons enfin à souligner que les convergences entre ce plan d'action et certains volets du programme de législature peuvent laisser entrevoir des renforcements mutuels.